



POLICIER MUNICIPAL

ROME : K1707

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible par concours externe aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau 3.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

Sous l'autorité directe du maire, ou par délégation du responsable du service de police municipale, le policier municipal a pour missions de :

- Veiller au respect de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Effectuer des recherches administratives, relever les infractions
- Rédiger et transmettre des rapports, constats et procès verbaux
- Accueillir, informer, orienter le public vers les services compétents
- Assurer une permanence du service public (rondes, accueil radio ou téléphonique,...)
- Gérer les mises en fourrière
- Réguler la circulation

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Ordinateur
- Port d'arme
- Vidéo surveillance
- Voiture, vélo, scooter, cheval, gyropode
- Téléphone et autres moyens de transmission

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Travail en extérieur (exposition aux intempéries)
- Travail sur écran (fatigue visuelle)
- Station debout prolongée (circulation, garde d'établissement...)

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Interventions à risque
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable
- Astreintes
- Rythme très variable selon les événements (déplacement de personnalité, afflux de touristes, événement culturel ou médiatique)
- Travail en équipe
- Travail de nuit
- Port d'un uniforme

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante	Compatible avec aménagement
Visuel	Compatible avec aménagement
Auditif	Compatible avec aménagement
Psychique	Pas ou peu compatible
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible